DELIBERATION N° 2009/05-04 - CREATION D'UN EMPLOI DE BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : Madame Véronique RAVON

Depuis sa création, le service de Police Municipale est devenu un service important pour la ville de Ludres. En effet, il joue un rôle prépondérant en termes de sécurité et de prévention.

Actuellement composé de deux agents aux grades de brigadier chef et de gardien de police, il est souhaitable de renforcer ce service en procédant au recrutement d'un agent.

Ce recrutement permettra d'assurer un meilleur service public, notamment grâce à des disponibilités plus importantes.

L'agent qui sera recruté devra obligatoirement être lauréat du concours et son recrutement pourra intervenir par mutation (ou à défaut sur la liste d'aptitude).

Les missions principales de cet agent seront les suivantes :
- veille et prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publics ;
- recherche et relevé des infractions ;
- rédaction et transmission d'écrits professionnels ;
- accueil et relation avec le public.

La ville souhaite que l'agent recruté possède une expérience professionnelle confirmée. Il y a donc lieu de procéder à la création d'un emploi permanent à temps complet correspondant au grade de brigadier de police municipale.

La déclaration de vacance d'emploi est réalisée auprès du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de procéder à la création d'un emploi de brigadier de police municipale à temps complet, à compter du 1er juin 2009,
- d'adapter le tableau des effectifs en ce sens.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2009.